



Conseil municipal du lundi 14 décembre 2020 à 18h30 Salle du Conseil – Hôtel de Ville Procès-verbal

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2020
3. Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme
4. Décision modificative n°2
5. Convention d'animation sportive à la Maison du Temps Libre
6. Convention de mise en souterrain des réseaux d'Orange
7. Avenant à la convention avec le Syndicat des Eaux pour les locaux de la Maison des Services
8. Subvention exceptionnelle pour la création d'une activité handivoile
9. Tarifs camping-plage 2021
10. Création de poste d'agent de maîtrise territorial
11. Création de poste de rédacteur territorial
12. Restauration intérieure de l'église de la Sainte Trinité de Lauterbourg
13. Loyer du Campeur
14. Convention archiviste itinérant
15. Fonds de concours
16. Don de l'Intersociété
17. Rapport annuel SMICTOM
18. Divers

Le Maire ouvre la séance à 18h30 et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Sont présents : BITTERWOLF Dominique, BORD Christophe, DUDENHOEFFER Hervé, FETSCH Jean-Michel, FILALI Farida, GABRIEL Helena, HEMMERLE Marie, HUSSON Christiane, KOENSGEN Pascal, LATIF Nathalie, MODERY Daniel, NUNES Nathalie, SAUM Joseph, STOLTZ Jean-Luc.

Sont absents :

BURGER Thierry, FRISON Virginie avec procuration à DUDENHOEFFER Hervé, HOLDERITH-PALAU Sandrine avec procuration à GABRIEL Hélène, LERGENMULLER Tamara.

1. Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Le Maire propose de désigner Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
désigne Stéphanie FISCHER en qualité de secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.**

2. Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020 est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020.

***Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.***

3. Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-45 ;

Vu la notification du projet de modification simplifiée n°1 au préfet et aux personnes publiques associées en date du 6 août 2020 ;

Vu la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 1 conformément à l'article L153-47 du code de l'urbanisme, du 24 août 2020 au 24 septembre 2020;

M. le Maire présente les 2 avis motivés émis par les personnes publiques associées et souligne qu'aucune observation du public n'a été enregistrée lors de la mise à disposition :

- Avis de l'Agence Régionale de la Santé favorable sans observation.
- Avis du Département du Bas-Rhin favorable sans observation.

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

adopte la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.

Conformément à l'article L153-48 du code de l'urbanisme, la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- l'accomplissement des mesures de publicité,
- sa transmission au sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg

***Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.***

4. Décision modificative n°2

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux virements de crédit suivants

Budget annexe camping :

Article 6574 Subventions de fonctionnement : + 6700 €

Article 6413 Personnel non titulaire : - 6700 €

Budget principal :

Section de fonctionnement :

Article 6226 Honoraires : - 10 000 €

Article 6574 Subventions de fonctionnement : + 10 000 €

Section d'investissement :

Opération 1604 Espaces publics espaces verts - Article 2128 Autres agencements et aménagements de terrain : + 11 400 €

Opération 1004 Groupe scolaire - Article 21312 Bâtiment scolaire : + 671

Opération 1006 Eglise - Article 21534 Réseaux d'électrification : - 12 071 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°2.

***Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.***

5. Convention d'animation sportive à la Maison du Temps Libre

Depuis septembre 2017, une animation sportive à destination du public senior est proposée à la Maison du Temps libre une fois par semaine. Cette animation rencontre un vif succès auprès des personnes âgées, et présente un grand intérêt dans la mesure où elle favorise l'activité physique des séniors et crée du lien.

Le contrat d'un an avec la prestataire de ces cours de sport étant arrivé à l'échéance, il convient de le renouveler pour une année supplémentaire.

Le prix à la séance reste inchangé par rapport au tarif appliqué depuis 2017, à savoir 50 euros HT pour une heure d'animation. L'activité aura lieu les lundis de 14h30 à 15h30, et débutera dès que la situation sanitaire le permettra.

Il est proposé au Conseil municipal de valider la convention à passer avec Marion WALTER, et autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention d'animation sportive, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

***Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.***

6. Conventions de mise en souterrain des réseaux d'Orange

Des réseaux aériens, propriété d'Orange, sont mis en souterrain rue de la Paix et rue du Moulin d'une part, et sur de la Première Armée d'autre part afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement visuel des habitants de la commune.

Des conventions doivent être passées entre la Ville de Lauterbourg et Orange, afin de fixer les modalités juridiques et financières de ces opérations.

Orange délègue à la Ville de Lauterbourg les travaux de réalisation des installations de génie civil de communications électroniques.

Le montant de ces conventions s'élève à 1200 € net à la charge de la Ville en ce qui concerne la mise en souterrain des réseaux rue de la Paix et rue du Moulin, et 2931 € net à la charge de la Ville pour la partie rue de la Première Armée.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention de mise en souterrain des réseaux d'Orange, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

***Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.***

7. Avenant à la convention avec le Syndicat des Eaux pour les locaux de la Maison des Services

Le Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs occupe des locaux de la Maison des Services. Une convention précisant les modalités de cette occupation a été signée le 4 novembre 2016.

Il convient de passer un avenant à cette convention afin d'intégrer dans les charges la quote-part de l'entretien de l'ascenseur, qui s'élève au tiers de la facture totale de cette opération.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser Pascal KOENSGEN, Adjoint, à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'avenant à la convention d'occupation des locaux passée avec le Syndicat des Eaux, et autorise Monsieur Pascal KOENSGEN, adjoint, à la signer.

***Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.***

8. Subvention exceptionnelle pour la création d'une activité d'handivoile

La MJC développe un projet « handivoile », afin d'accueillir un plus large public à la Base de Voile, et permettre d'initier au sport nautique, des personnes en situation de handicap.

Un bateau adapté a été commandé, un deux mâts de 10 mètres par 2, et devrait être livré en mai prochain. L'aménagement d'un ponton-passerelle accessible aux fauteuils roulants reste à financer.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir ce projet et de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la MJC de la Lauter afin de contribuer à son financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la MJC pour la création d'une activité handivoile, pour un montant de 10 000 €. Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6574.

**Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.**

9. Tarifs camping-plage 2021

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs camping-plage 2021 suivants :

Camping		2018	2019	2020	2021	
Emplacement	Du N° 1 au N° 16	1 800,00 €	1 840,00 €	1 880,00 €	1 880,00 €	0%
Emplacement	Du N° 17 au N° 38	1 550,00 €	1 580,00 €	1 620,00 €	1 620,00 €	0%
Emplacement	Du N° 39 au N° 136	1 350,00 €	1 380,00 €	1 410,00 €	1 410,00 €	0%
Hivernage			100€/mois	100€/mois	100€/mois	0%
Kotas avec cuisine	La semaine	400,00 €	410,00 €	420,00 €	420,00 €	0%
Kotas	1 Jour/4 personnes	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	0%
	2 Jours/4 personnes				200,00 €	
	3 Jours/4 personnes				300,00 €	
	4 Jours/4 personnes				350,00 €	
	5 Jours/4 personnes				380,00 €	
	6 Jours/4 personnes				400,00 €	
Caution Kotas		200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	0%
Tipi	1 jour/1 personne		10,00 €	10,00 €	10,00 €	0%
	Par tipi + tarif journalier Adulte/<16 ans				15,00 €	
	Tarif journalier < 16 ans				2,70 €	
	Tarif journalier adulte				4,70 €	
Campétoile	1 jour/2 personnes		25,00 €	26,00 €	26,00 €	0%
Pod	1 jour/2 personnes		25,00 €	26,00 €	26,00 €	0%
Entrée	Adultes (> à 6 ans)	4,50 €	4,60 €	4,70 €	4,70 €	0%
	Enfants (< à 6 ans)	Gratuit	2,70 €	2,70 €	2,70 €	0%
	Visiteur	T. Plage	3,00 €	3,00 €	4,00 €	33%
	Camping-car	9,00 €	9,00 €	9,50 €	9,50 €	0%
	Caravane	4,50 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	0%
	Voiture	4,50 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	0%
	Moto	3,20 €	3,20 €	3,50 €	3,50 €	0%
	Forfait Cycliste 1	10,00 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €	0%

	personne					
	Forfait Cycliste 2					
	personnes	14,00 €	14,00 €	15,00 €	15,00 €	0%
	Tente familiale	4,50 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	0%
	Tente + 5 personnes	8,50 €	8,50 €	9,00 €	9,00 €	0%
	Chapiteau/Tonnelle	5,00 €	5,00 €	5,50 €	5,50 €	0%
	Forfait 1					
	jour/caravane ou CC + électricité		25,00 €	25,00 €	25,00 €	0%
	Raccordement électrique	5,00 €	5,00 €	6,00 €	6,00 €	0%
	Caution badge entrée			5,00 €	5,00 €	0%
	Taxe de séjour	0,22 €	0,30 €	0,30 €	0,40 €	33%
Plage						
Entrée	Adultes (> à 16 ans)	2,60 €	3,00 €	3,00 €	4,00 €	33%
	Enfants (De 6 à 16 ans)	0,60 €	Gratuit	0,00 €	1,00 €	100%
	Enfants Lauterbourg				Gratuit	
	Carnet de 10 billets Adultes	17,00 €	20,00 €	20,00 €	25,00 €	25%
	Carnet de 10 billets Enfants	3,50 €	Gratuit	0,00 €	Pas de carnet	

Afin de permettre aux enfants de Lauterbourg de disposer librement du site, une carte d'accès leur sera fournie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une photo.

Les dates prévisionnelles d'ouverture du camping sont fixées du 15 mars 2021 au 14 novembre 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la fixation de ces tarifs.

**Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.**

10. Création de poste d'agent de maîtrise

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'article 49 de la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT l'inscription de Monsieur David BRISACHER, adjoint technique principal 1^e classe sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne,

il est proposé de procéder à la création au tableau des effectifs du poste correspondant au nouveau grade, soit un poste d'agent de maîtrise territorial à 35/35^e.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de ce poste.

**Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.**

11. Création de poste de rédacteur territorial

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU l'article 49 de la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT l'inscription de Monsieur Emmanuel RIEGER, adjoint administratif principal 1^e classe sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de la promotion interne après examen professionnel,

il est proposé de procéder à la création au tableau des effectifs du poste correspondant au nouveau grade, soit un poste de rédacteur territorial à 35/35^e.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de ce poste.

Adopté à l'unanimité par 16 voix pour, dont 2 procurations.

12. Restauration intérieure de l'église de la Sainte Trinité de Lauterbourg

En 2014, la Ville de Lauterbourg a entrepris une restauration extérieure de l'église de la Sainte Trinité, comprenant les façades et les couvertures, hors vitraux. A la fin de ces travaux, un nouvel éclairage a été installé afin de la mettre en valeur.

Afin d'achever la rénovation de cet élément important de son patrimoine, la Ville souhaite en restaurer l'intérieur. Une remise aux normes de l'électricité est également à intégrer dans ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, sous réserve de l'éligibilité du projet aux différentes subventions :

Organisme	Montant HT	Taux de subventions
Etat (DRAC)	53 000 €	20% Assiette : 265 000 €
Conseil Régional	100 000 €	40% plafonné à 100 000 € Assiette : 265 000 €
Conseil Départemental	66 250 €	25% Assiette : 265 000 €
Ville de Lauterbourg	70 750 €	
TOTAL	290 000 €	

Le total financé par la Ville de Lauterbourg s'élève à 70 750 € HT soit 24.40% de l'opération.

Calendrier des travaux :

Début des travaux : courant 2021 en cas d'accord de la DRAC sur les subventions – sinon report à 2022
Durée : 6 mois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le principe de réalisation de ces travaux ;
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- autorise le maire à solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Régional de la Région Grand Est et le Conseil Départemental du Bas-Rhin en vue d'obtenir leur soutien financier;
- autorise le Maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,
- autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 16 voix pour, dont 2 procurations.

13. Loyer du campeur

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer dû par l'Association de Gestion et d'Animation du Camp de Tourisme pour la mise à disposition du foyer du campeur à 30 000 € au titre de l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la fixation du loyer dû par l'Association de Gestion et d'Animation du Camp de Tourisme à 30 000 € pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité par 16 voix pour, dont 2 procurations.

14. Convention archiviste itinérant

Afin de poursuivre le traitement de l'arriéré d'archives de la commune et la saisie informatique de l'inventaire, il est proposé de passer une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant, pour un montant de 320€ par jour d'intervention. Lors de cette opération, le récolement des archives est également prévu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition de l'archiviste itinérant, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 16 voix pour, dont 2 procurations.

15. Fonds de concours

Par délibération du 3 février 2020, la Ville sollicite la Communauté de Communes en vue d'obtenir des fonds de concours pour la rénovation du presbytère. Le montant pouvant être versé s'élève à 8144.20 €. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en vue du versement de cette somme.

VILLE DE LAUTERBOURG				
Travaux de rénovation				
FONDS DE CONCOURS				
Dépenses				
Titulaire	Description	Montant		
			H.T.	T.T.C.
logement presbytere	A RENOV	20%	1 296,56	1 555,88
	A RENOV	20%	536,54	643,85
	DECK	20%	2 812,00	3 374,40
	GUCKERT	20%	4 698,00	5 637,60
	JDL	20%	2 532,76	3 039,31
	RAUSCHER	20%	5 094,98	6 113,98
	TRYBA	20%	3 798,78	4 558,54
	WEISHAAR	20%	2 393,02	2 871,62
		10%	3 556,08	3 911,69
				31 706,87
Recettes				
Organisme	Nature	Taux	Base	Montant
Etat	Palulos	0%	0,00	0,00
Conseil Général	Subvention	0%	0,00	0,00
Region	Subvention	0%	0,00	0,00
Etat	FCTVA	16,404%	27 795,18	4 559,52
	Total		27 795,18	4 559,52
	Déficit de l'opératio			27 147,34
	Fonds de concours	30%	27 147,34	8 144,20 €
	= coût net de			25,69%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à solliciter 8144.20 € à la Communauté de Communes au titre des fonds de concours pour la rénovation du presbytère catholique.

Adopté à l'unanimité par 16 voix pour, dont 2 procurations.

16. Don de l'intersociété

Suite aux travaux du poste avancé à la Plage des Mouettes, l'Intersociété souhaite faire un don à la commune, afin d'apporter un financement à cette structure.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le don de 26 951.24 € de l'Intersociété.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
accepte la participation de l'Intersociété de 26 951.24 €.

**Adopté à l'unanimité par 16 voix pour,
dont 2 procurations.**

17. Rapport annuel SMICTOM

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets de l'année 2019, du SMICTOM Nord Alsace. Le rapport a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel du SMICTOM Nord Alsace.

18. Divers

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h40.

Suivent les signatures :

BITTERWOLF Dominique		HOLDERITH-PALAU Sandrine	<i>Procuration à Helena GABRIEL</i>
BORD Christophe		HUSSON Christiane	
BURGER Thierry	<i>Excusé</i>	KOENSGEN Pascal	
DUDENHOEFFER Hervé		LATIF Nathalie	
FETSCH Jean-Michel		LERGENMULLER Tamara	<i>Excusée</i>
FILALI Farida		MODERY Daniel	
FRISON Virginie	<i>Procuration à Hervé DUDENHOEFFER</i>	NUNES Nathalie	
GABRIEL Héléna		SAUM Joseph	
HEMMERLE Marie		STOLTZ Jean-Luc	